



Municipalité  
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
M.R.C. DE D'AUTRAY

AVIS PUBLIC

---

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Norbert, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le mardi 15 octobre 2019 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Norbert, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située sur le lot 6044 891, au 2969, chemin du Lac  
Municipalité de Saint-Norbert**

La dérogation mineure # 2019-0002 autoriserait l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant sur le lot 3 448 524, au 3256 chemin du Lac, alors que l'article 4.5.1.1 du règlement de zonage no 131 de la corporation municipale de Saint-Norbert, interdit l'implantation des constructions et usages complémentaires dans les marges de recul avant et cour avant.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le mardi 15 octobre 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 4, rue Laporte à Saint-Norbert.

Donné à Saint-Norbert, ce 23 septembre 2019.

**Caroline Roberge,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

4, rue Laporte  
Saint-Norbert, Québec  
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700  
Télec. : 450-836-4004

[municipalite@saint-norbert.net](mailto:municipalite@saint-norbert.net)  
[www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 septembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 septembre 2019.

**Caroline Roberge**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**